

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 9 janvier 2023 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - René Rancourt  
Siège #2 - Louis Bilodeau  
Siège #3 - Robert Lessard  
Siège #4 - Guylaine Poulin  
Siège #5 - Michel Marcoux  
Siège #6 - Milisa Pépin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Yvan Paré. M. Simon Leclerc, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**001-01-2023**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Suite à la présentation de l'ordre du jour,  
Il est proposé par : Milisa Pépin  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 - Séance ordinaire du 5 décembre 2022**

**3.2 - Séance extraordinaire du 12 décembre 2022**

**3.3 - Séance extraordinaire du 12 décembre 2022 (Budget et PTI)**

**4 - GESTION ADMINISTRATIVE**

**4.1 - Embauche - Préposée à l'entretien ménager**

**4.2 - Acceptation de l'offre d'achat - Lot 5 425 950**

**4.3 - Adoption du règlement No 95-2022 traitant de l'imposition de taxes générales et spéciales incluant les tarifications de services et les modalités de versement pour l'exercice financier 2023;**

**4.4 - Augmentation salariale - Traitement des élus**

**4.5 - Dépôt de la liste des taxes à recevoir au 31 décembre 2022**

**4.6 - Vente pour défaut de paiement des taxes**

**5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE**

**5.1 - Dépôt du rapport mensuel du service de sécurité incendie**

**6 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

**6.1 - Embauche - Responsable en loisirs et cultures**

**6.2 - Demande d'aide financière - Programme Emplois Été Canada 2023**

**6.3** - Refus de l'offre de service - Remplacement du système de réfrigération du Complexe Matra

**6.4** - Octroi de contrat service professionnel pour mise à jour du devis de performance pour appels d'offres

**7 - VOIRIE**

**7.1** - Dépôt d'une demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - PPA-CE 2023

**7.2** - Octroi de mandat - Production de devis pour rapiéçage

**8 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**8.1** - Permis de construction

**8.2** - CPTAQ - Demande d'aliénation d'un lot et d'utilisation d'un lot / Lot 5 425 652

**8.3** - CPTAQ - Demande d'aliénation d'un lot et d'utilisation d'un lot / Partie du lot 5 425 620

**9 - ACCEPTATION DES COMPTES**

**10 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC**

**11 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**002-01-2023**

**3.1 - Séance ordinaire du 5 décembre 2022**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

**003-01-2023**

**3.2 - Séance extraordinaire du 12 décembre 2022**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 12 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par Louis Bilodeau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

**004-01-2023**

**3.3 - Séance extraordinaire du 12 décembre 2022 (Budget et PTI)**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire (budget et PTI) du conseil tenue le 12 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par René Rancourt et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire (budget et PTI) du 12 décembre 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

#### 4 - GESTION ADMINISTRATIVE

005-01-2023

##### 4.1 - Embauche - Préposée à l'entretien ménager

**ATTENDU QUE** la Municipalité a un besoin à temps partiel pour l'entretien ménager de l'intérieur du Complexe Matra;

**ATTENDU QUE** le Conseil a été informé et est d'accord pour procéder à l'embauche de Karine Veilleux à temps partiel;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de Karine Veilleux à titre de préposée à l'entretien ménager à l'intérieur du Complexe Sportif Matra.

ADOPTÉE

006-01-2023

##### 4.2 - Acceptation de l'offre d'achat - Lot 5 425 950

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil sont d'accord pour procéder à la vente du lot 5 425 950;

**ATTENDU QU'**un avis public à été publié le 15 novembre 2022;

**ATTENDU** les offres d'achat reçues et conformes suivantes :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (TAXES INCLUSES)
Les habitations rêvées inc.	30 000 \$
Sauveur Poulin & Jonathan Nadeau	50 000 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre d'achat de 50 000\$ de messieurs Sauveur Poulin et Jonathan Nadeau pour le lot 5 425 950.

ADOPTÉE

007-01-2023

##### 4.3 - Adoption du règlement No 95-2022 traitant de l'imposition de taxes générales et spéciales incluant les tarifications de services et les modalités de versement pour l'exercice financier 2023;

**ATTENDU QUE** suite à la présentation des prévisions budgétaires 2023, la Municipalité de Saint-Martin aura à pourvoir le budget des dépenses.

**ATTENDU QU'**afin de pourvoir aux dépenses budgétaires il est requis de prélever différentes taxes et tarifications pour l'exercice financier 2023;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal impose des modalités de paiement à ces taxations et tarification;

**ATTENDU QU'**un avis de motion et présentation d'un projet de règlement à cet effet ont été donnés à la séance extraordinaire du 12 décembre 2022;

**ATTENDU QUE** des copies sont disponibles, donc il y a dispense de lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par René Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement 95-2022 traitant de l'imposition de taxes générales et spéciales incluant les tarifications de services et les modalités de versement pour l'exercice financier 2023.

ADOPTÉE

008-01-2023

##### 4.4 - Augmentation salariale - Traitement des élus

**ATTENDU QUE** l'article 8 du règlement No 68-2018 relatif au Traitement des

élus municipaux et autorisant le versement d'une rémunération et allocation de dépenses pour l'exercice financier 2019 et suivant stipule que l'indexation annuelle applicable au traitement des élus est du montant du pourcentage correspondant au taux d'augmentation, selon Statistique Canada, de l'indice des prix à la consommation pour la province de Québec du mois de septembre, soit 6.5%;

**ATTENDU QUE** le Conseil ne souhaite pas se prévaloir de ce taux d'augmentation de 6.5%;

**ATTENDU QUE** le Conseil ne souhaite qu'une augmentation de 3%;

**EN CONSÉQUENCE**, il es proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'augmentation de 3%, rétroactivement au 1er janvier 2023, du traitement des élus.

ADOPTÉE

#### **4.5 - Dépôt de la liste des taxes à recevoir au 31 décembre 2022**

Dépôt de la liste des taxes à recevoir conformément à l'article 1022 du Code Municipal du Québec par Geneviève Rancourt, greffière-trésorière adjointe.

**009-01-2023**

#### **4.6 - Vente pour défaut de paiement des taxes**

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de la liste des contribuables endettés pour taxes municipales ou scolaires le tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Michel Marcoux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal ordonne à Simon Leclerc, directeur général et greffier-trésorier, conformément à l'article 1023 du Code municipal, de transmettre à la MRC de Beauce-Sartigan la liste des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes.

**QUE** le conseil municipal mandate Simon Leclerc, directeur général et greffier-trésorier, selon l'article 1038 du Code municipal du Québec, afin d'enchérir et acquérir lesdits immeubles lors de la vente sans toutefois dépasser le montant des taxes en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes.

ADOPTÉE

### **5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE**

**010-01-2023**

#### **5.1 - Dépôt du rapport mensuel du service de sécurité incendie**

Dépôt du rapport mensuel du service de décembre 2022 par Stéphane Maheux, directeur incendie.

### **6 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

**011-01-2023**

#### **6.1 - Embauche - Responsable en loisirs et cultures**

**ATTENDU** l'affichage du poste et le processus de sélection;

**ATTENDU QUE** le Conseil a été informé tout au long du processus;

**ATTENDU QUE** la première journée de travail de la responsable des Loisirs et Culture a été le 4 janvier 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Guylaine Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'embauche de Mme Manon Carrier à titre

de responsable en loisirs et culture comme employée permanente au sein de la Municipalité de Saint-Martin.

ADOPTÉE

012-01-2023

### **6.2 - Demande d'aide financière - Programme Emplois Été Canada 2023**

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire déposer une demande d'aide financière au programme "Emplois été Canada 2023" d'Emploi et Développement social Canada;

**ATTENDU QUE** la Municipalité demande un remboursement salarial pour 4 employés pour l'année 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Louis Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au programme "Emplois été Canada 2023" d'Emploi et Développement social Canada;

**QUE** le conseil mandate, pour et au nom de la Municipalité, Manon Carrier, Coordinatrice en loisirs, ou Simon Leclerc, directeur général à déposer et signer tous les documents en lien avec ladite demande d'aide financière.

ADOPTÉE

013-01-2023

### **6.3 - Refus de l'offre de service - Remplacement du système de réfrigération du Complexe Matra**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de Saint-Martin est allé en appel d'offres pour installer un système de réfrigération pour le complexe Matra le 25 août 2022;

**ATTENDU QU'**une offre de service a été reçue le 21 octobre 2022 au montant de 1 585 000\$ de l'entreprise Toromont CIMCO pour l'installation d'un groupe refroidisseur;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de Saint-Martin ne désire pas aller de l'avant avec les coûts de ce système;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par René Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser l'offre de service reçu par Toromont Cimco au montant de 1 585 000\$.

ADOPTÉE

014-01-2023

### **6.4 - Octroi de contrat service professionnel pour mise à jour du devis de performance pour appels d'offres**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire mettre à jour le devis de performance pour procéder à l'appel d'offres pour un nouveau système de réfrigération;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a refusé l'offre de service de Toromont Cimco pour l'installation d'un système de réfrigération au CO2;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire le support nécessaire pour réaliser les modifications nécessaires au devis de performance technique et analyser les offres de services reçus;

**ATTENDU QU'**une partie des frais seront financés par le programme PAFIRS;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de la firme Altanergy Groupe au montant de 8 000 \$ (plus taxes).

ADOPTÉE

## 7 - VOIRIE

015-01-2023

### 7.1 - Dépôt d'une demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - PPA-CE 2023

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particulier d'amélioration, circonscription électorale de Beauce-Sud (PPA-CE);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer une demande d'aide financière pour des travaux d'amélioration d'infrastructure routière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration, circonscription électorale de Beauce-Sud (PPA-CE);

**QUE** M. Simon Leclerc, Directeur général et secrétaire-trésorier, soit nommé à titre de mandataire et signataire au nom de la municipalité, et soit ainsi autorisé à déposer la demande d'aide financière.

ADOPTÉE

016-01-2023

### 7.2 - Octroi de mandat - Production de devis pour rapiéçage

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite faire produire un devis pour le projet de revêtement bitumineux pour aller en appel d'offres pour un période de deux (2) ans, soit 2023 et 2024;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite mandater la MRC de Beauce-Sartigan pour la production de ce devis de rapiéçage pour 2023 et 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat de production de devis pour le revêtement bitumineux à la MRC de Beauce-Sartigan.

ADOPTÉE

## 8 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

### 8.1 - Permis de construction

Dépôt du rapport des permis émis en décembre 2022 par Patrick Marcoux, inspecteur municipal.

017-01-2023

### 8.2 - CPTAQ - Demande d'aliénation d'un lot et d'utilisation d'un lot / Lot 5 425 652

**ATTENDU QUE** la Municipalité procèdera à l'achat du lot No 5 425 652, soit une superficie de plus ou moins 7 477.4 mètre carrés;

**ATTENDU QU'**une demande d'autorisation d'utilisation du lot à une fin autre que l'agriculture est déposée par Simon Leclerc, directeur général de la Municipalité de Saint-Martin afin que la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) permet une utilisation autre qu'agricole, soit pour l'aménagement d'une prise d'eau municipale sur le lot 5 425 652 du Cadastre du Québec.

**ATTENDU QU'**après étude du dossier par M. Patrick Marcoux, inspecteur municipal, celui-ci considère que la présente demande d'autorisation d'utilisation du lot 5 425 652 à une fin autre que l'agriculture ne contrevient à aucun règlement municipal et est conséquemment conforme au règlement de zonage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal donne son accord à la demande faite par la Municipalité, si et seulement si ladite demande répond aux normes de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec.

ADOPTÉE

018-01-2023

**8.3 - CPTAQ - Demande d'aliénation d'un lot et d'utilisation d'un lot /  
Partie du lot 5 425 620**

**ATTENDU QUE** procédera à l'achat d'une partie du lot No 5 425 620 pour une superficie de plus ou moins 3 716.10 mètres carrés;

**ATTENDU QU'**une demande d'autorisation d'utilisation du lot à une fin autre que l'agriculture est déposée par Simon Leclerc, directeur général de la Municipalité de Saint-Martin afin que la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) permet une utilisation autre qu'agricole, soit pour l'aménagement d'une prise d'eau municipale sur une partie du lot 5 425 620 du Cadastre du Québec.

**ATTENDU QU'**après étude du dossier par M. Patrick Marcoux, inspecteur municipal, celui-ci considère que la présente demande d'autorisation d'utilisation d'une partie du lot 5 425 620 à une fin autre que l'agriculture ne contrevient à aucun règlement municipal et est conséquemment conforme au règlement de zonage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal donne son accord à la demande faite par la Municipalité, si et seulement si ladite demande répond aux normes de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec.

ADOPTÉE

019-01-2023

**9 - ACCEPTATION DES COMPTES**

Les comptes du mois de décembre 2022 ainsi que l'état du rapport budgétaire sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes à payer au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par : Guylaine Poulin  
Et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2022 du poste :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE:	29 779.83 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE:	28 083.62 \$
TRANSPORT ROUTIER:	39 282.00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU:	76 505.83 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE:	0.00 \$
AMÉNAGEMENT / URB. DÉV.:	7 318.60 \$
LOISIRS & CULTURE:	28 552.55 \$
FRAIS DE FINANCEMENTS:	25 770.82 \$
TOTAL AFFECTATIONS:	141 014.78\$

Représentant des comptes à payer au montant de 376 308.03 \$ et des déboursés de 317 710.10 \$ selon la liste des chèques émis et vérifiée par les élus soient adoptés et autorisés pour paiement.

ADOPTÉ

**10 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC**

**11 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question dans l'assistance.

## **12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Michel Marcoux, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

La prochaine séance ordinaire se tiendras le 6 février, 20h.

ADOPTÉE

Fermeture à 20hrs27

Je, Yvan Paré, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Yvan Paré  
Maire

---

Simon Leclerc  
Directeur général & greffier-trésorier